

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2024



Délibérations	Nature	Décision
Délibération Point 3.1	Affaires financières - Affectation de dépenses	Approuvée à l'unanimité
Délibération Point 3.2	Affaires financières - Débat d'orientation budgétaire	En prend acte
Délibération Point 4.1	Personnel communal- Tableau des effectifs - Modification durée temps de travail	Approuvée à l'unanimité
Délibération Point 4.2	Personnel communal- Association foncière – Mise à disposition de personnel	Approuvée à l'unanimité
Délibération Point 5.1	Urbanisme - Acquisition d'un bien immobilier sis 7 rue Sainte-Marie	Approuvée à l'unanimité
Délibération Point 5.2	Urbanisme- Définition des modalités de mise à disposition du public de la modification du PLU numéro 3	Approuvée à l'unanimité
Délibération Point 6.1	Chasse communale-Estimateur dégât de gibier	Approuvée à l'unanimité
Délibération Point 7.1	Communications et informations-procédures adaptées	Approuvée à l'unanimité
Délibération Point 7.1	Communications et informations-Acceptation indemnités sinistres	En prend acte
Délibération Point 7.1	Communications et informations-DIA	En prend acte
Délibération Point 7.2	Foncier – Convention de partenariat entre la Ville de Sierentz et AGORASTORE –	En prend acte

Le Maire, Pascal TURRI

Sierentz le 13 février 2024

Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire, le 20 février 2024

Le secrétaire, Laurence MAIRE

